Rupture Conventionnelle Collective à Radio France

Un projet « équilibré et socialement responsable »

vraiment ?

L'accord de RCC signé à Radio France prévoit 340 départs volontaires dont 183 seulement seront remplacés, soit 157 suppressions de postes. Ce que la direction de Radio France « oublie » de dire, c'est que depuis 2019 et la présentation de son plan elle a par ailleurs gelé 86 postes vacants qu'elle compte aussi supprimer. **Au total, ce sont donc bien 243 postes qu'elle veut faire disparaitre d'ici 2022.**

Certes c'est moins que les 299 suppressions initialement affichées et c'est à mettre au crédit des salariés qui se sont battus contre ce plan. Mais **cela reste beaucoup trop !**

Les conséquences de ces suppressions de postes restent inacceptables : elles vont détruire le Chœur de Radio France, seul chœur symphonique professionnel en France qui aura perdu près de la moitié de son effectif depuis 2015, supprimer les antennes locales et les informations de FIP, affaiblir et désorganiser la production radio (suppression de postes de technicien-nes et réalisateurs-trices), saigner les services de documentation, entamer les services administratifs, externaliser encore un peu plus la maintenance des installations, l'entretien et la sécurité.

Cet accord ne garantit rien pour l'organisation du travail dans les services qui perdront des postes, alors que des décisions de justice viennent de contraindre Radio France à accepter des expertises sur les risques psychosociaux dans l'entreprise, risques en grande partie liés aux nombreuses suppressions de postes et redéploiements déjà subis depuis 2015 (près de 300 postes).

En « échange » de cette casse, Radio France s'engage à créer des postes pour le numérique et à recruter des CDD ou des cachetiers. C'est bien la moindre des choses quand ces derniers travaillent déjà pour Radio France depuis des années, souvent dans l'illégalité ! L'emploi en CDD représente l'équivalent de 375 emplois à temps plein à Radio France. Il n'y aura pas de CDI pour tous et Radio France réduira ensuite les budgets CDD, ce qui est une autre façon de supprimer de l'emploi sous couvert de lutte contre la précarité.

S'il fallait à tout prix faire des économies, la CGT a démontré dans la négociation que Radio France pouvait en faire sans supprimer de postes, en faisant encore plus de départs volontaires, sur une plus longue période (800 salariés de Radio France atteindront l'âge de la retraite d'ici fin 2024) mais en les remplaçant tous. La direction n'a pas voulu suivre cette voie. Elle applique le diktat du gouvernement : **des économies au plus vite et en supprimant des emplois** dans toutes les entreprises de l'audiovisuel public. La crise sanitaire a pourtant montré l'importance et l'utilité des médias publics et du soutien à la culture. Elle montre aussi que les moyens existent quand il y a une volonté politique. Au lieu de réduire nos budgets, l'Etat devrait soutenir les investissements et la création d'emplois à Radio France et dans l'audiovisuel public.

La CGT n'a pas signé cet accord car il n'est en rien « équilibré » et encore moins « socialement responsable ». C'est un accord de suppression d'emplois qui aura des conséquences néfastes contre lesquelles la CGT continuera de se battre par tous les moyens.

Cgt Radio France – 116, av. du pdt Kennedy 75220 Paris Cedex 16 – pièce 6H07 Tél. 01 56 40 22 21 – email : cgt@radiofrance.com Sites internet : www.cgt-radiofrance.org ou www.snjcgt.fr